



## COVID-19 Déconfinement : les réflexes à adopter

Déconfinement, aides financières, démarches en ligne... le contexte d'épidémie multiplie les questions que l'on se pose. Pour continuer à vous accompagner, votre Service public de l'eau vous propose quelques conseils pour faciliter votre quotidien.

### Les bons réflexes en vue du déconfinement

Vous vous apprêtez peut-être à regagner votre logement, si vous avez séjourné ailleurs pendant le confinement, ou votre bureau, après une période d'absence prolongée. Nous vous conseillons de laisser couler un peu l'eau du robinet avant de la consommer. En effet, certains robinets n'ont pas été ouverts depuis longtemps et l'eau a donc stagné dans les canalisations. Cela peut altérer son goût. Une fois ces précautions prises, **vous pouvez consommer l'eau de votre robinet sans crainte et sans modération** ! L'eau du robinet sur le territoire du SEDIF est sûre et sous contrôle. Les différentes étapes de traitement de l'eau garantissent l'élimination de tous les virus, dont le coronavirus. Et vous pourrez utiliser l'eau que vous avez laissé couler pour arroser vos plantes par exemple.

L'eau du robinet est la meilleure alliée de votre quotidien !

[Découvrez d'autres informations sur votre eau](#)



### Des difficultés avec les services numériques ?

La période de confinement favorise les interactions numériques, avec pour résultat une très forte accélération de la transition digitale. **Travailler à distance, effectuer ses démarches et faire ses courses en ligne, ou simplement maintenir un lien avec ses proches sont devenus en quelques semaines des applications très largement partagées de cette transition.** Comme beaucoup de Français, vous pouvez cependant, ainsi que vos équipes, vous trouver en difficulté pour faire des démarches en ligne, que ce soit pour vos interactions avec nous ou avec tout autre service public (CAF, Pôle emploi, énergie...).

**Si c'est votre cas, ou celui d'un membre de votre équipe, nous vous conseillons la démarche "Solidarité Numérique" qui offre un accompagnement pas à pas.**

[Pour en savoir plus](#)



### Des solutions pour les personnes en situation en situation de fragilité financière

En parallèle des dispositifs réglementaires, plusieurs dispositifs d'aide ont été mis en place via notre programme Eau Solidaire.

Grâce à celui-ci, 1 % des recettes du Service public de l'eau est consacré à des actions à destination des foyers en situation de fragilité financière telles que des aides financières portées par les Centres communaux d'action sociale (CCAS) accessibles aux abonnés du Service public de l'eau, et aux foyers payant l'eau dans leurs charges (habitat social...), ainsi qu'aux services sociaux des départements.

L'équipe Eau solidaire peut aider votre CCAS à identifier les abonnés en difficulté afin de leur apporter une solution personnalisée : aides financières, aide au pilotage des dépenses, accompagnement à la maîtrise des consommations, accompagnement des copropriétés en difficulté.

[Découvrez le dispositif Eau Solidaire](#)